

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2024 nommant le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section design et métiers d'art option métiers d'art, à la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : sont nommés pour l'épreuve d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme DELPHINE DEJEAN
Professeure certifiée

Académie de MONTPELLIER

Examineur spécialisé

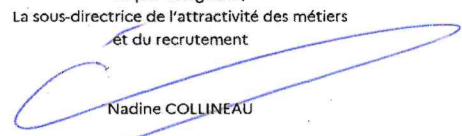
M. YVES GAUTIER
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 mars 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU